

La gestion des résidus d'espèces végétales envahissantes



Zoom : La renouée du Japon

La Renouée du Japon (comme les autres renouées asiatiques) est une plante vivace, originaire d'Asie Orientale et naturalisée en Europe dans les années 1820 comme plante ornementale. Son mode de développement est végétatif, elle produit des rhizomes en très grande quantité dans le sol d'où sont émises des jeunes pousses. C'est la fragmentation de ses rhizomes qui est responsable d'une importante dissémination dans les déblais et remblais de terre, par exportation sur d'autres sites, transport de fragments de rhizomes dans les cours d'eau...

Elle se reproduit aussi par bouturage : quelques centimètres de tige suffisent à permettre le développement de boutures. Dans la majorité des zones en France (dans les conditions climatiques actuelles), l'hiver trop précoce ne permet pas à ses graines d'arriver à maturité.

Son développement, très rapide, se fait au détriment de la flore locale (et également de la faune à cause de la simplification des habitats). L'important développement de ces végétaux entraîne également des problèmes de sécurité en bords de route (visibilité), et un surcoût de gestion lié à l'entretien spécifique.

Les méthodes de lutte (coupe ou arrachage mécanique des parties aériennes et/ou souterraines) entraînent très souvent des quantités importantes de tiges, racines, rhizomes qui ont une faculté importante à bouturer ou à reprendre. La gestion de ces déchets fait partie intégrante de sa stratégie de lutte.

Objectifs

- Préserver les différentes techniques de valorisation des déchets verts de la présence de plantes envahissantes.
- Gérer de manière efficace les résidus issus des plantes envahissantes pour éviter leur dissémination.
- Contenir, limiter voire supprimer la dissémination des espèces végétales envahissantes.

Modes de reproduction

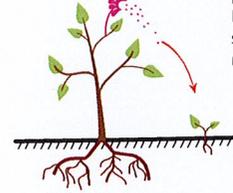
Il est nécessaire de connaître le **mode de développement** des plantes envahissantes concernées.

ATTENTION !

Certaines plantes se développent par plusieurs moyens (exemples : Renouée du Japon, Ailante, Robinier faux-acacia...).

Reproduction par la graine

Il faut que la plante ait terminé son cycle et que la graine soit mature.



Développement par rhizome



Développement par bouturage



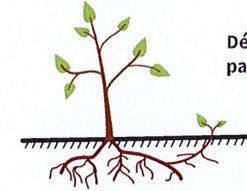
Développement par tige souterraines



Développement par marcottage



Développement par rejet des racines



Des solutions techniques

Que faire des parties aériennes de végétaux envahissants ?

Solutions de gestion des déchets

Pour les végétaux se développant par...	Exemples de plante	Laisser sur place ¹	Compostage en local	Broyage et utilisation en paillage	Apport en déchèterie	Apport à l'incinérateur
Graine (Cas des graines non encore mures)	• buddleia (arbre à papillon) • ambroisie à feuilles d'armoise	✓ ¹	✓	✓	✓	Inutile
Graine (Cas des graines à maturité)	• ailante	Solution prioritaire ¹	⚠ ⁴	⊖	⊖ ²	⚠ ³
Bouturage	• renouée du Japon	Solution ¹ prioritaire	⊖	⊖	⊖ ²	⚠ ³

Que faire des parties souterraines de végétaux envahissants ?

Pour les végétaux se développant par...	Exemples de plante	Solutions de gestion des déchets			
		Laisser sur place ¹	Compostage en local	Apport en déchèterie	Apport à l'incinérateur
La graine uniquement	• buddleia (arbre à papillon) • ambroisie à feuilles d'armoise	✓ Solution prioritaire ¹	⚠ ³	⚠ ³	⚠ ³
Les racines, rhizomes (rejet, drageon, repousse)	• renouée du Japon • ailante • robinier faux-acacia	✓ Solution prioritaire ¹	⊖	⊖ ²	⚠ ³
Bouturage	• renouée du Japon	✓ Solution prioritaire ¹	⊖	⊖ ²	⚠ ³

Quelques cas particuliers

Risques pour la santé humaine porter les équipements de protection adaptés lors de la manipulation des déchets verts associés		Solutions de gestion des déchets		
		Laisser sur place	Apport à l'incinérateur	Solution spécifique
	• ambroisie à feuilles d'armoise en pollen (pollen allergisant : le mieux étant d'intervenir quand la plante n'est pas en pollen)	✓ Solution prioritaire	Inutile	
	• berce du Caucase (brûlure en cas de contact avec la plante)	✓ Solution prioritaire	Inutile	
	• branches de pin ou de chêne avec nids de chenilles processionnaires urticantes	⊖	✓ Solution prioritaire	
	• sac d'écopiege plein de chenilles processionnaires urticantes	⊖	✓	Fermer le sac et le stocker à l'abri ⁷
	• érable atteint par la maladie de la suie (spores dangereuses pour l'homme)	⚠ ⁵	✓ ⁶	
	• platane atteint de la maladie du chancre coloré	⊖	⊖	✓ Gestion réglementée ⁸

Notes :

- 1 : S'il n'y a pas de risque de dissémination vers les sites adjacents et si le site est déjà fortement "contaminé" par cette plante.
- 2 : Les déchèteries refusent généralement ce type de déchets verts.
- 3 : Possible mais risques de dissémination lors du transport. Dans le cas des chantiers d'arrachage (notamment d'ambroisie), il est possible que des graines soient présentes dans le chevelu racinaire.
- 4 : Seulement si le compost monte à une T° > 60° C.
- 5 : Possible de laisser sur place si aucune proximité de population (risque d'affection respiratoire pour l'homme en cas de présence dans l'atmosphère de spores du champignon).
- 6 : Abattage, transport et incinération sécurisés pour limiter les risques de diffusion des spores du champignon dans l'atmosphère.
- 7 : Bien fermer le sac et le stocker à l'abri. Les insectes mourront au cours de la saison estivale. Le sac peut être réutilisé l'hiver suivant. Le sac peut aussi être placé pendant quelques jours au congélateur pour tuer les chenilles.
- 8 : Gestion réglementée : contactez la DRAAF / SRAL de votre région.

Zoom : L'Ambroisie à feuilles d'armoise

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Ses pollens, émis en fin d'été, provoquent de fortes réactions allergiques (asthme, rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

C'est une plante annuelle qui se reproduit uniquement par les graines.

Il s'agit d'une plante à lutte obligatoire. Pour en savoir plus : www.ambroisie.info.

fiche 9

Témoignage

Collectivité : Commune de Cusset (03)

Population : 13 000 hab.

Date du témoignage : 10 juillet 2020

Témoïn : Frédéric DUZELIER, responsable du Service Espaces Verts

Des chèvres pour lutter contre la renouée du Japon en bords de cours d'eau

Le Janan est un cours d'eau qui traverse la commune de Cusset (03). Sur certains tronçons ses rives sont composées uniquement de Renouée du Japon. Au vue de cette situation, la commune a décidé de mettre en place un entretien ayant pour objectif de limiter voire supprimer le développement de cette espèce végétale exotique envahissante.

Quel a été l'entretien de ces zones avant de mettre en place l'éco-pâturage ?

Auparavant, ces zones étaient entretenues manuellement par les agents du Service Espaces Verts à l'aide de faucilles, de bigbags et d'une grue. Cet entretien demandait une logistique importante afin d'éviter tous risques de dispersion de la renouée le long du cours (mise en place de filet en aval des zones traitées, gestion des déchets).

Quel est le retour de cet entretien pour lutter contre la renouée ?

Cet entretien manuel avec exportations s'est avéré très compliqué à tenir pour les agents du Service Espaces Verts, pour les raisons suivantes :

- Les opérations d'entretien demandaient la monopolisation de la majorité de l'effectif du Service en complément des tâches courantes d'entretien sur un volume horaire annuel de 700 heures.
- La configuration du chantier présentait des risques pour les agents techniques (présence du cours d'eau, dénivelé, manutention des déchets).
- L'évacuation, le transport et la gestion des déchets étaient très contraignants.

Quel a été le choix d'entretien par la suite ?

Courant 2015 et sur une idée de la Mairie de Cusset, la mise en place de l'éco-pâturage avec des chèvres a été envisagé avec un prestataire. Durant cette année, une réflexion importante a été menée sur la manière dont mettre en place techniquement cette méthode avec toutes les contraintes du site :

- Mise en place de clôtures pour éviter le déplacement des animaux sur des berges privées et autres zones non adaptées,
- fractionnement du linéaire avec des clôtures pour délimiter les zones de pâture à l'intérieur du lit du cours d'eau et répondant aux exigences de la Police de l'eau en terme d'écoulement de l'eau,

- création d'un forfait spécifique en cas de crue pour l'enlèvement des animaux par l'entreprise prestataire selon les conditions météorologiques annoncées.

Comment se déroule l'opération chaque année ?

L'opération a été mise en place à partir de 2016. Les animaux sont placés sur les zones à pâturer en début de saison quand la renouée est peu développée pour une période de 3 mois environ (juin, juillet et août). Le nombre d'animaux est évolutif, l'entreprise prestataire s'adapte selon l'entretien effectué sur chaque site par les animaux. La baisse du niveau de l'eau permet aux animaux de circuler entre chaque îlot de végétation afin de se nourrir de la renouée et des autres végétaux présents.

Cette pratique nous demande une attention particulière quant aux prévisions météo. Nous devons être vigilants par rapport aux alertes "orages" de Météo France afin d'anticiper un enlèvement des animaux (cette situation se présente une fois par saison environ).

Quels est votre retour sur cette expérimentation ?

Après 5 années d'expérimentation, les retours sont les suivants :

- suppression des 700 heures d'agents techniques pour lutter manuellement contre la renouée,
- suppression de la problématique de l'évacuation, transport et gestion des déchets de renouée du Japon,
- sur certains secteurs, la renouée a quasiment totalement disparu au profit d'une flore locale omniprésente,
- l'importance de bien préparer en amont la mise en œuvre de la démarche, de communiquer dans les médias locaux et régionaux afin de sensibiliser les administrés à des changements de pratiques importants et éviter des plaintes sur des problématiques récurrentes à la mise en place d'animaux en milieu urbain et péri-urbain que peuvent être les désagréments par rapport aux odeurs et aux mouches (en 4 ans, seulement une plainte pour nuisance).

Quelles ont été les poursuites menées à cette expérimentation ?

Suite à la mise en place de cette pratique sur la commune, nous avons développé l'entretien extensif sur d'avantage de zones difficiles à entretenir de la commune en collaboration avec le Service des eaux de la communauté d'agglomération par exemple, des moutons de Jacob, espèces rustiques, ont été mis en place sur des zones enherbées (réservoir d'eau potable).



fiche 9